

COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vernou-sur-Brenne, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire publique à la Mairie, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HUREL Jean, Maire.

Etaient présents votants : M. HUREL Jean (pouvoir de M. Eric HALLAY), M. CHESNEAU Claude, Mme ROMAIN Mireille, M. ROUVRE Claude, Mme DEVALLEE Pascale, M. MAZET Franck, M. BLATEAU Jackie, Mme FERRAND Claude, M. KNEUBUHLER Philippe, Mme HUBERT Patricia, Mme LEZEAU Florence, Mme BONZON Marie-Claude, Mme DUFRESNE Muriel, Mme ROBICHON Blandine, M. LEBREC Michel, M. CHÊNE Eric, Mme BOUTELOUP Laure, Mme PETRUS Ingrid, M. BONZON Sébastien

Absents excusés : M. THOMAZO Joël, M. SORNAIS Didier, M. HALLAY Eric, Mme HERBÉ Béatrice

Absent non excusé : Néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BONZON Sébastien a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

செயலாளர்

Approbation du procès-verbal du 27 juin 2016 : aucune observation n'étant émise, le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

செயலாளர்

* **Commission Urbanisme du 2 septembre 2016**

Mr. MAZET, rapporteur, donne lecture des avis donnés pour les demandes de certificats d'urbanisme, des déclarations préalables et des demandes de Permis de Construire.

* **Commission de la Communication du 18 juillet 2016**

Mme FERRAND, rapporteur, informe de l'élaboration de « Vernou Infos » et indique que les articles, pour le Bulletin Municipal de fin d'année, devront être transmis avant le 28 octobre 2016.

செயலாளர்

47 – 2016 : VIREMENT DE CREDITS

Afin d'assurer le règlement d'opérations bancaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **approuve** les modifications budgétaires ci-après à inscrire dans le budget 2016 :

2183	Matériel de bureau et informatique	+ 500 €
2188	Achat de livres – Bibliothèque	+ 200 €

2182	Matériel de transport	– 700 €
673	Titres annulés	+ 250 €
6156	Maintenance	– 250 €

⇒ **donne tous pouvoirs** à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ces virements de crédits.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE.

48 - 2016 : Modifications statutaires Communauté de Communes du Vouvrillon

Monsieur le Maire informe que, suite à l'Arrêté de fusion émanant de la Préfecture d'Indre-et-Loire de la Communauté de Communes du Vouvrillon avec la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau, une refonte des organigrammes de chacune des collectivités est organisée afin d'établir un seul organigramme et ce, en tenant compte des compétences exercées.

La Communauté de Communes du Vouvrillon n'exerce plus la compétence « Police Communautaire » qui est du ressort des Mairies.

Il convient donc de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Vouvrillon en ôtant *le chapitre X : Police Communautaire : recrutement de policiers intercommunaux et gestion administrative de leur carrière.*

Il rappelle que cette modification statutaire a été validée par le Conseil Communautaire de la CCV le 23 juin 2016.

Il est donc demandé à chaque Conseil Municipal des communes membres de la CCV de se prononcer sur ces modifications.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Vouvrillon en ôtant *le chapitre X : Police Communautaire : recrutement de policiers intercommunaux et gestion administrative de leur carrière ;*
- **approuve** les statuts ainsi modifiés ;
- **délègue** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

49 – 2016 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir cinq postes d'Adjoints d'Animation saisonniers en cas de besoin pour l'organisation de nouvelles activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

- **décide de créer** cinq postes saisonniers d'Adjoints d'Animations à temps complet pour l'année 2017 en cas de besoin pour les N.A.P. ;
- **autorise** M. le Maire à signer les contrats à intervenir, le cas échéant, pour les agents non titulaires.

50 – 2016 : RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

La Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de Vouvray, Vernou-sur-Brenne de 2015. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

51 – 2016 : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VOUVRILLON pour 2015

Monsieur Claude CHESNEAU, Vice-Président de la CCV, informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Vouvrillon a établi un rapport d'activités pour 2015 qui doit être présenté au Conseil Municipal.

Monsieur CHESNEAU rappelle que le rapport d'activité de la CCV pour 2015, document de référence, retrace le bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes du Vouvrillon.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité,

- **prend acte** du rapport d'activités pour 2015 de la Communauté de Communes du Vouvrillon.

AFFAIRES DIVERSES :

↳ Madame DEVALLÉE, Adjointe en charge des Affaires Scolaires, donne les effectifs des deux écoles, de la garderie, de la cantine et des NAP.

Elle rappelle qu'avec le transfert de l'Ecole de Cousse, la rentrée s'est bien passée.

Il est à noter que, suite au travail effectué par les ATSEM et notamment Catherine, Céline, Delphine, l'organisation de la rentrée dans chacune des classes a été bien perçue par les parents.

Un remerciement est également à faire à Mme Gasnault, Professeur de l'école de Cousse qui a fait un travail considérable dans le déménagement de l'école de Cousse.

Monsieur le Maire souligne que la sécurité a été renforcée au niveau des écoles maternelle et primaire. Le stationnement est interdit durant les heures d'entrée et de sortie des enfants afin de faciliter le stationnement des véhicules des parents.

↳ Madame ROMAIN donne le bilan de la manifestation du 14 juillet qui fait ressortir un bénéfice de 2 061,86 €. Elle remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Elle fait savoir que l'Association Municipale va donner 30 € pour acheter des jouets et jeux dans les brocantes locales qui seront destinés à la garderie scolaire.

Elle évoque également le Carnaval des enfants pour 2017 qui pourrait avoir lieu le vendredi après-midi.

La proposition de laisser l'organisation du Carnaval à l'Association des Parents d'Elèves est évoquée. La décision sera connue lors d'un prochain Conseil Municipal.

↳ Monsieur le Maire informe que la Poste de Vernou fermera le 30 septembre et sera remplacée par une Agence Postale implantée dans les locaux du commerce « Ô PANIER GOURMAND » dès le 5 octobre 2016.

↳ Le nouveau Centre Technique Municipal étant fini et réceptionné, Monsieur le Maire informe qu'une inauguration est prévue le vendredi 21 octobre 2016 à 17 heures.

↳ Monsieur le Maire informe également que la succession de Mme Joubert (legs à la commune) est terminée. Une somme de 8 786,92 € a été versée à la Commune à la clôture de la dite succession.

↳ L'appel d'offres pour la construction du nouveau restaurant scolaire est lancé. L'ouverture des plis aura lieu le 10 octobre 2016 pour un début de travaux courant novembre 2016.

↳ Est évoqué également les différentes procédures engagées liés à l'urbanisme. Actuellement 4 procédures sont en cours dont 2 suite à l'approbation du PLU.

↳ Monsieur le Maire expose que le site des Consorts DUFRESNE a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner. Après réception en Mairie, la commune de Vernou ne souhaite pas préempter en raison des travaux importants de dépollution. Un projet d'achat est en cours.

ॐॐॐॐॐॐ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Prochain conseil municipal : LUNDI 7 NOVEMBRE 2016